

« TRICHER LA LANGUE » ?

Cécile LIGNEREUX et Julien PIAT

« Il arrive que l'écrivain ait envie tout simplement d'« écrire » ; et il arrive aussi qu'il ait envie tout bonnement de communiquer quelque chose : une remarque, une sensation, une expérience à laquelle il entend plier les mots, car les rapports ambigus et alternatifs de l'écrivain avec la langue sont à peu près ceux qu'on a avec une servante-maîtresse, et sont non moins qu'eux, de bout en bout, hypocritement exploités. » (Julien Gracq, *En lisant en écrivant*)

Écriture et travail de la langue¹

À en croire le Barthes de la *Leçon* inaugurale au Collège de France, en 1977, la langue serait « tout simplement : fasciste ; car le fascisme, ce n'est pas d'empêcher de dire, c'est d'obliger à dire » ([1978] 2002c : 432). Une telle formule, sentencieuse et polémique², n'est pourtant rien moins que rhétorique. Il faut y lire, en effet, l'aboutissement de vingt-cinq ans

-
1. Ces premières pages s'inscrivent dans la lignée des travaux de Gilles Philippe, poursuivie par Piat et Philippe, appelée à d'autres développements dans Philippe et Piat.
 2. En témoigne, dès son titre, l'entreprise d'Hélène Merlin-Kajman (2003). Le centre du débat est occupé par l'idée de *norme* au XVII^e siècle, sur laquelle régnerait un malentendu d'autant plus gênant qu'il aboutit à une série de contresens complets où le *bon usage* est dénié de son rôle régulateur et unificateur – socialement utile – pour devenir une machine (pour une bonne part anachronique) à exclure et à stigmatiser. Sur le même sujet, du même auteur, on peut se référer à l'article de 2004 référencé en bibliographie.

de réflexion critique sur la question, déjà centrale dans *Le degré zéro de l'écriture* (1953), d'une « Morale du langage » ([1953] 2002a : 173), sans laquelle il n'est pas de littérature. De fait, Barthes n'aura cessé de s'intéresser à cette « problématique du langage » ([1953] 2002a : 179)³ qui, trop souvent, reste l'impensé des études littéraires, alors même qu'elle est un élément – sinon l'élément – fondamental de la *littérarité*. C'est en effet parmi les formes langagières que l'on trouverait un bon nombre de ces « Signes de la Littérature » ([1953] 2002a : 171) que le sémiologue entreprend d'analyser.

La perspective est, d'emblée, historicisée, comme en témoigne cette déclaration programmatique :

Il est [...] possible de tracer une histoire du langage littéraire qui n'est ni l'histoire de la langue, ni celle des styles, mais seulement l'histoire des Signes de la Littérature. (Barthes, [1953] 2002a : 171)

Pour raconter cette histoire, Barthes situe la littérature dans un entre-deux, à mi-chemin entre la puissance contraignante de la langue, « corps de prescriptions et d'habitudes, commun à tous les écrivains d'une époque » ([1953] 2002a : 177), et cette notion bien connue de *style*, qu'il redéfinit cependant hors du domaine littéraire comme « un langage autarcique qui ne plonge que dans la mythologie personnelle et secrète de l'auteur » ([1953] 2002a : 178), et s'appuie dès lors sur un ensemble de pulsions biologiques. Ce qui signifie, en d'autres termes, que « la langue fonctionne comme une négativité, la limite initiale du possible » et que « le style est une Nécessité qui noue l'humeur de l'écrivain à son langage » ([1953] 2002a : 179). Face à l'écrivain, donc, une double série de contraintes, avec lesquelles il faut compter, mais entre lesquelles il est possible de jouer : « l'identité formelle de l'écrivain ne s'établit véritable-

3. C'est ce qu'il confesse lui-même, en 1971, dans « Le style et son image » : « Depuis vingt ans environ ma recherche porte sur le langage littéraire » ([1971] 2002b : 972).

ment qu'en dehors de l'installation des normes de la grammaire et des constantes du style » ([1953] 2002a : 179).

Ce qui rend la langue fasciste, ce sont ces « normes de la grammaire », ces règles arbitraires qui mettent de l'ordre dans la langue – l'ordre étant, pour Barthes, intrinsèquement prescriptif :

Dans notre langue française (ce sont là des exemples grossiers), je suis astreint à me poser d'abord en sujet, avant d'énoncer l'action qui ne sera plus dès lors que mon attribut : ce que je fais n'est que la conséquence et la consécution de ce que je suis ; de la même manière, je suis obligé de toujours choisir entre le masculin et le féminin, le neutre ou le complexe me sont interdits ; de même encore, je suis obligé de marquer mon rapport à l'autre en recourant soit au *tu*, soit au *vous* : le suspens affectif ou social m'est refusé. ([1978] 2002c : 432)

Derrière la présence massive du vocabulaire de la contrainte, il faut voir dans ces lignes le prolongement d'un imaginaire de la langue française très largement répandu depuis le Classicisme. Le français a longtemps été considéré comme la langue de la raison et de la clarté⁴. Ce que soulignent les propos de Barthes, c'est un renversement complet de perspective : l'idéal est ici le flou du « neutre ou [du] complexe », celui du « suspens affectif et social » ; la clarté est un insupportable défaut. Or, ce retournement n'est pas une vue de l'esprit : du XVII^e siècle à Barthes, la littérature a effectivement changé de statut. Pour dire les choses rapidement, le Romantisme a créé les conditions de ce changement, illustré par un repli de la littérature sur l'intériorité d'un sujet sensible. Dès lors, on a pu glisser d'une littérature-discours, qui cherchait avant tout la communication, à une littérature quasi intransitive, une littérature-texte,

4. On songe au discours de Rivarol, en 1784, ou, au XX^e siècle, à ces lignes d'Albert Dauzat : « Le français est une langue logique, qui aime à ordonner les mots comme les idées » (Dauzat 350) ou « le français demeure, par ses qualités d'abstraction et de précision, un des instruments de pensée les plus parfaits dont l'homme ait disposé depuis le grec de Platon et de Thucydide » (Dauzat 352).

ournée vers la revendication de sa littérarité (Vaillant 2003). Le constat de Barthes n'est pourtant pas nouveau. Bien des linguistes ont, dès le XIX^e siècle, insisté sur le caractère rigide du français, et comme Barthes, Bally, Vendryès, Marouzeau ou encore Dauzat ont incriminé l'ordre des mots ; ces lignes de Wartburg, par exemple, ne disent pas autre chose que la *Leçon* de 1978 :

Tout le monde sait que la structure de la phrase française, en particulier l'ordre des mots, est d'une rigidité absolue. Dans la phrase « le père punit le fils » seule la place des deux substantifs indique les rapports dans lesquels ils se trouvent. Le français ne peut donc pas échapper à cette loi, qui veut que le sujet précède le verbe, et que le régime le suive. (Wartburg 221)

On peut être encore plus radical, et juger la langue française inapte à la littérature :

Ce n'est pas par hasard qu'en France la littérature s'est appelée pendant longtemps « éloquence », alors que pour un Allemand, toute œuvre littéraire, même en prose, est une *Dichtung*⁵. (Bally 282)

C'est là la rançon de l'incroyable clarté de la langue française. Elle est claire, mais elle ne pénètre pas, elle s'interdit d'arracher à la pénombre de l'intérieur des sensations qui ne correspondent pas à l'intellect humain. Cette clarté empêche également la phrase française de se changer en musique. (Wartburg 229)

Le rapprochement avec l'éloquence, chez Bally, l'impossibilité de tendre à la poésie ou à la musique, l'incapacité à se défaire d'un pli intellectualiste, chez Wartburg, tout cela éloigne le français de l'expression littéraire, naturelle en allemand, où l'ordre des mots n'est pas contraint⁶, comme en

5. C'est-à-dire une création poétique.

6. Albert Dauzat écrit que « l'allemand, au contraire [du français], est une langue impressive qui peut mettre en tête de la phrase n'importe quel mot, sur lequel il veut attirer l'attention : de ce mot, de sa nature dépendra l'agencement de la phrase » (Dauzat 229).

anglais, où l'accentuation est plus mélodique. Ce qui manquerait au français, c'est donc d'être *par nature* un idiome affectif et expressif⁷.

Car tous le reconnaissent, le français *peut* être expressif : tout dépend de la visée assignée à l'énoncé. Comme le souligne Dauzat, « le français est attaché à l'ordre logique ; s'il le modifie, c'est aussi bien pour des besoins de rythme, des recherches de style, voire pour une logique particulière (inversion interrogative) que pour des causes émotives » (Dauzat 229). Mais à chaque fois, c'est un coup de force porté contre la nature de la langue. À cet égard, le parcours de Bally est particulièrement intéressant. S'il reconnaît l'existence, en langue, de constructions marquées expressives, il exclut de son champ d'investigation la langue des œuvres littéraires : on peut y retrouver les mêmes configurations, mais prises au sein d'une langue de spécialité, artificielle parce que travaillée dans un but esthétique et non communicationnel. Dès lors, comme le souligne Gilles Philippe, « le style d'un littérateur n'a que ceci de différent qu'il fait de l'utilisation de la richesse expressive de la langue un but en soi » (Philippe 99). C'est donc reconnaître à la fois la proximité de la langue littéraire et de la langue commune, en même temps que leur irréductible étrangeté. Ce que suggère encore Bally, c'est que pour devenir une langue littéraire, le français a dû adopter des tours particuliers. L'entreprise littéraire serait donc une révolte contre les contraintes de la langue. Et l'on retrouve ce *topos* chez Barthes, qui dans la *Leçon*, arrête un programme définitif :

[À] nous qui ne sommes ni des chevaliers de la foi ni des surhommes, il ne reste, si je puis dire, qu'à tricher avec la langue, qu'à tricher la langue. Cette tricherie salutaire, cette esquive, ce leurre magnifique, qui permet d'entendre la langue hors-pouvoir, dans la splendeur d'une révolution permanente du langage, je l'appelle pour ma part : *littérature*. ([1978] 2002c : 433)

7. Wartburg écrit qu'en français, « l'accentuation normale [...] est sans valeur expressive » (Wartburg 215).

« Tricher la langue », donc. Mais la réflexion de Barthes dépasse la seule interrogation langagière : un plan éthique – voire politique – se dégage comme horizon de la littérature. C'est à travers le concept d'*écriture*, « morale de la forme » ([1953] 2002a : 180), que Barthes propose alors de définir la littérarité. Située « entre la langue et le style », l'écriture permettrait à l'écrivain d'échapper à la fois à la langue, où gît la « familiarité de l'Histoire », et au style, où gît « celle de son propre passé » ([1953] 2002a : 180). On pourrait alors penser que le terme vise à insister sur la seule dimension langagière et matérielle du texte littéraire, mais ce serait faire fausse route. Barthes met en garde : l'écriture est certes un principe de liberté, mais une liberté conditionnée, qui

n'a pas les mêmes limites selon les différents moments de l'Histoire. Il n'est pas donné à l'écrivain de choisir son écriture dans une sorte d'arsenal intemporel des formes littéraires. C'est sous la pression de l'Histoire et de la Tradition que s'établissent les écritures possibles d'un écrivain donné : il y a une Histoire de l'Écriture. ([1953] 2002a : 181)

La nuance est importante : si la langue et le style marquent une histoire externe à la pratique littéraire, l'écriture est déterminée non seulement par son histoire interne mais aussi par ses conditions de production. L'écriture, chez Barthes, se situe au carrefour des « Signes de la Littérature » et du contexte social, politique et culturel par lequel le texte est nécessairement modelé. Ce qu'il s'agit alors de mettre en évidence, c'est un rapport – acceptation, dialogue ou rejet – avec les formes et discours dominants d'un moment donné, c'est-à-dire avec ce qui définit le lieu du pouvoir.

La réflexion sur les conditions de production du texte apparaît comme le préalable nécessaire à toute étude des formes en jeu, dans la mesure où

elle impose une redéfinition du *texte* comme *discours*⁸, catégorie correspondant à trois critères selon Georges-Élia Sarfati :

sa situation sociologique relativement à un groupe social donné (**positionnement**), la qualité de son support médiatique (**inscription**), enfin, le régime de relations qui règlent les rapports que les textes qui en procèdent entretiennent entre eux ou avec d'autres textes d'un autre type de discours (**intertextualité**). (Sarfati 16)

Tenir compte de ces trois pôles, c'est aussi, peut-être, tenter d'évaluer leur présence relative au sein de telle ou telle production discursive, à tel ou tel moment. Car il ne faut pas perdre de vue que l'interdiscours dépend d'une *épistémè*, par nature historicisée.

Appropriation singularisante et polémique discursive

Les contributions réunies ici s'intéressent à une même dynamique, formulable en termes d'*appropriation* et de *singularisation* – mais à partir de textes hétérogènes, d'époques différentes. Comment, dès lors, concevoir qu'une problématique puisse demeurer pertinente, quand se reconfigurent, moment après moment, les visages effectifs de l'*institution*, cette « intrication du discours et de ses conditions sociales d'émergence⁹ » qui détermine l'ensemble des contraintes et pressions auxquelles sont soumis et auxquelles réagissent les énonciateurs¹⁰ ? C'est l'ensemble des difficultés de cette tâche que souligne Bruno Clément :

-
8. Anna Jaubert écrit : « Empiriquement ces termes [discours et texte] peuvent renvoyer aux mêmes objets [...]. Entre bond qualitatif et transition continue, il faut apprécier le passage d'un discours social, conditionné par ce qu'on a appelé un interdiscours, à un discours mis en texte, conditionné par des genres, genres de discours et genres littéraires, quelles que soient les modalités du conditionnement » (Jaubert 283). On croit cependant que le conditionnement générique n'est qu'un conditionnement du texte parmi d'autres.
9. Voir l'entrée « Institution discursive » dans Charaudeau et Maingueneau (317).
10. On reprend la définition générale de ce concept, élaborée par Alain Berrendonner : fonctionnant de manière « à la fois prescriptive et évaluatrice », « une institution se présente [...] comme un corpus de normes. Chaque institution énonce en permanence, en quelque sorte, un *code de procédure communicative*, qui impose aux échanges sémiotiques accomplis par les individus des contraintes pratiques multiples » (Berrendonner 228-229).

On sait que jusqu'au tout début du XIX^e siècle, les auteurs (on ne disait guère « les écrivains ») n'ont même jamais pensé la littérature, encore moins l'écriture ; que la singularité d'écrire appartient à un paysage théorique inconnu du Grand Siècle. (Clément 69)

La solution consiste alors soit à assumer l'anachronisme¹¹, soit à prendre note des divergences épistémologiques et à les assumer. C'est cette seconde option que l'on décide d'adopter, afin de marquer, aussi, des oppositions signifiantes.

Clément le suggère, Barthes l'affirme, on l'a dit et on le répète, le XIX^e siècle apparaît comme un tournant épistémologique de premier ordre : à travers la mutation radicale du statut de la littérature, acquise autour de 1850 (Bourdieu), ce sont en fait les deux questions essentielles dans cette étude – celle des contraintes extérieures pesant sur la pratique discursive d'une part, celle de la singularisation de la parole, et donc du sujet de l'énonciation d'autre part – qui se rencontrent. La littérature serait alors entrée dans une période d'autonomisation, sous la pression des conditions sociales : le statut de l'écrivain a changé, sous l'effet du triomphe de la bourgeoisie ; pour survivre, pour résister, la stratégie à adopter consiste à se couper du domaine social et à se replier sur le seul domaine esthétique. Désormais, le discours littéraire est constitué comme discours autonome, et c'est lui qui définit le cadre – l'*institution* discursive – avec lequel il conviendra de lutter pour affirmer une singularité¹².

11. C'est celle qu'adopte B. Clément, qui y voit un principe heuristique de premier ordre, invitant « à chercher ce qui ne peut donc être tenu, mais pour des esprits connaissant déjà la suite de l'histoire littéraire, que comme des indices, comme des balbutiements, des ébauches, des esquisses, des pressentiments, des signes avant-coureurs de quelque chose qui existera plus tard, et même bien plus tard » (Clément 70).

12. C'est ce que soulignent Anne Herschberg Pierrot et Olivia Rosenthal dans leur « Présentation » au numéro de *Littérature* consacré à « La singularité d'écrire aux XVI^e-XVIII^e siècles » : « la conscience d'une singularisation de l'œuvre dans le langage (distincte de l'individuation de l'auteur) caractérise une certaine modernité. Le style, comme le souligne Jean-Michel Adam, est une réouverture de la langue, mais dans l'œuvre et par l'œuvre » (Herschberg Pierrot et Rosenthal 3- 4).

Mais avant ce tournant capital, la littérature ne saurait être réduite, loin s'en faut, à une affaire de langage. Si tant est que l'on puisse même parler de littérature : le champ est, de fait, en voie de constitution (Viala), enjeu de multiples polémiques, de jeux de positionnement et de légitimation, de tentatives de délimitation (Caron ; Bury). Avant le XIX^e siècle, la langue de la littérature n'est pas envisagée comme un système clos ; elle est en lien direct avec la société et la culture du moment, et au XVII^e siècle, le langage paraît immédiatement social, parce que modelé par les conventions mondaines, qui définissent elles-mêmes la « scène de la *civilité* » classique, appuyée sur une éthique gestuelle et langagière « opposant à l'immédiate présence physique et passionnelle de chacun à la fois la barrière infranchissable d'un for intime réservé et une représentation de soi *en commun* » (Merlin-Kajman 2003 : 171). « Tricher la langue », c'est alors davantage tricher avec des contraintes extérieures : pas de « création syntaxique » (Deleuze 15), comme ce sera le cas au XX^e siècle, mais des ruses discursives visant à préserver l'apparence du code tout en le contournant. Si le classicisme connaît des problématiques formelles, l'ancrage semble avant tout rhétorique : ce qu'on vise, c'est moins un effet esthétique qu'une fin de persuasion¹³. La pratique scripturale du temps passe en effet par le biais de scénographies extrêmement codifiées, extrêmement proches d'un rituel : manière de préserver l'ordre social, mais aussi, symboliquement, manière de souligner, peut-être, que le monde est plein et que les mots et les choses coïncident. Ce cadre une fois posé – même de manière rapide –, on pressent bien que les stratégies de singularisation, si elles existent, ne peuvent être pensées dans des termes invariants.

D'un côté, donc, des contraintes multiples et multiformes, variant suivant le moment ; de l'autre, une volonté d'appropriation dans et par le langage – qui, si on l'entend au sens large, « n'est pas née avec le XIX^e

13. Voir Barthes ([1953] 2002a : 206).

siècle » (Herschberg Pierrot et Rosenthal 5), mais remonte sans doute à Montaigne. Le lieu ainsi défini, celui de l'écriture, ne peut donc être qu'un espace de tensions et de négociations permanentes. La singularisation de la parole passe par une mise à distance – voire un refus – des formes ritualisées, qu'elles soient socioculturelles, linguistiques ou littéraires. Quelle que soit la modalité de ce rapport, on peut le définir comme une confrontation, et à ce titre, poser que cette confrontation – cet affrontement – est la dynamique constitutive d'une stratégie discursive « identitaire ».

On peut alors esquisser une typologie de ces divers achoppements entre volonté de singularisation du discours et pressions de l'institution. L'écriture apparaît comme une force de résistance à tout un passé discursif, de l'ordre de la sédimentation. Sédimentation psycho-linguistique, par exemple, à travers la présence parasite, équivoque et toujours en excès, d'un ailleurs du discours dans ce que Lacan appelle « la langue » ; ou « hétérogénéité constitutive de l'énonciation » (Authier-Revuz 1995 : 69). Sédimentation socio-culturelle dans la banalisation, voire la ritualisation, de pratiques discursives dont le sens est aussi politique ; face à ces discours constituant une communauté, un ordre, une société, ou encore une république des lettres, tout positionnement *est* à la fois linguistique et politique.

Dès lors, l'inscription du discours est indissociable non seulement de ses implications pragmatiques (stratégie d'appropriation singularisante, stratégie identitaire), mais des habitudes langagières qu'elle rejette (repoussoirs) ou valorise (modèles). La conquête d'une autonomie discursive équivaut à se frayer une voie – une voix ? –, au cœur de discours déjà constitués. Cette appropriation comporte, à nos yeux, une dimension polémique par nature : les processus de positionnement, d'inscription et d'intertextualité affrontent – trichent – en effet moins la langue

en tant que système linguistique que la polémique constitutive de tout discours¹⁴.

La notion d'*appropriation*, tout comme celle d'affrontement avec la langue, n'est certes pas nouvelle, que l'on parle de la *praxis* discursive évoquée par Benveniste ou des méthodes et disciplines qui se sont concentrées sur l'étude des discours et des textes. Certaines se sont ainsi bâties autour de cette idée d'*appropriation*. Derrière des fondements épistémologiques différents, ce sont autant d'horizons herméneutiques que cette notion a pu ouvrir.

Au sein de ces approches, on retiendra d'abord la stylistique, discipline polymorphe, depuis toujours labile, mais caractérisée par la croyance en une singularité de l'expression. Qu'il s'agisse de la première stylistique, celle de Charles Bally, visant à étudier les phénomènes d'expressivité dans la langue *commune* – et non dans la langue de la littérature ; de la deuxième stylistique, celle de Leo Spitzer, cherchant un « étymon spirituel » dans les textes du canon littéraire ; de la stylistique structurale, celle de Michael Riffaterre, c'est toujours l'existence d'une *intention* que l'on

14. Sur cette notion, on se réfère, de manière générale, aux travaux de Michel Foucault, et, plus précisément, à ceux de Frédéric Cossutta (voir bibliographie). Ce dernier développe une réflexion centrée sur le discours constituant philosophique, et c'est dans ce cadre qu'apparaît la notion de *polémicité* constitutive. On croit néanmoins – sur la foi des exemples sur lesquels s'appuient les études de ce volume – qu'il est possible de transposer cette analyse hors de la philosophie. On pourrait nous répondre que la pensée de Cossutta est démarquée de la notion de *dialogisme*, et que cette dernière suffirait à rendre compte des phénomènes observés ici. Ou que le concept d'*hétérogénéité constitutive* (tel qu'on le trouve chez Bakhtine) fonctionnerait tout autant. Il nous semble néanmoins que la notion de *polémicité* a le mérite d'être plus explicite, en termes d'affrontement, que celle de *dialogisme* – ou de *dialogicité* si l'on veut respecter un strict parallèle. Qui plus est, Dominique Maingueneau prévient que « la polémique ne constitue pas un phénomène contingent, elle n'est que la mise en évidence la plus nette du fonctionnement normal du champ discursif : chaque discours travaille indéfiniment à maintenir la stabilité de ses limites en redéfinissant ses relations aux autres composants. Le champ "tient" par cet incessant travail de délimitation réciproque » (1983 : 16). L'intérêt d'une telle démarche est aussi de maintenir vivace l'opposition entre « discours-agent » et « discours-patient », soit entre discours citant et instaurant la polémique, et discours cité, « intégré et défait » dans l'activité polémique (Maingueneau 1983 : 16).

présuppose. Et la notion même de *style d'auteur* est tout entière fondée sur le présupposé d'une appropriation singularisante du matériau verbal : ce qui est au centre des interrogations, c'est bien « l'articulation entre la voix singulière de l'écrivain et les formes générales dont il dispose, qu'il s'agisse de la langue commune, des genres littéraires ou encore des types discursifs¹⁵ ». La « poétique du langage » appelée de ses vœux par Gérard Genette en 1969, ne serait alors rien d'autre qu'une stylistique :

Il s'agirait moins d'une sémiologie « appliquée » à la littérature que d'une exploration, en quelque sorte pré-littéraire, des ressources, des occasions, des inflexions, des limitations, des contraintes, que chaque langue naturelle semble offrir ou imposer à l'écrivain et particulièrement au poète qui en fait usage. Il faut bien dire *semble*, car le plus souvent, la « matière » linguistique est moins *donnée* que construite, toujours interprétée, donc transformée par une sorte de rêverie active qui est à la fois action du langage sur l'imagination et de l'imagination sur le langage. (Genette 101)

Le consensus règne donc : le locuteur/scripteur peut infléchir, modeler, bref, se réapproprier la langue. Ce qui signifie, en même temps, conserver présente à l'esprit une espèce de *double-bind* fondateur entre la langue « naturelle » et la langue « transformée ».

Mais l'on sait que la stylistique est depuis toujours sujette à caution, qu'il s'agisse de ses présupposés épistémologiques ou de l'idéologie qu'elle est censée convoquer¹⁶. Du même coup, c'est la notion même d'*appropriation* qui peut être suspectée. Elle est en effet à la base des concepts clés de la stylistique, que ce soit l'*écart*, l'*intentionnalité*, et même le *style*, notion bien difficile à définir¹⁷. L'*écart*, lui aussi, pose problème, et pour deux

15. Titre de la première partie de l'ouvrage récemment dirigé par Jean-Michel Gouvard (voir bibliographie).

16. On ne rentrera pas dans le détail de cette dernière question, dont on peut trouver une présentation éclairante chez Éric Bordas (2005b : 30-33).

17. Comme le montre le panorama qu'Antoine Compagnon ([1998] 2001 : 195-230) dresse de la notion. On peut aussi se reporter à un article du même, au titre tout aussi efficace qu'éloquent : « Chassez le style par la porte, il rentrera par la fenêtre » (Compagnon 1997 : 5-13).

raisons majeures : d'une part, on ne doit pas oublier que, comme nous l'avons suggéré, « toute activité discursive est indissociablement répétition *et* écart par rapport à la langue » (Bordas 2005a : 25) ; mais d'autre part, si l'on a pu définir cet écart par rapport à la langue commune, les choses ne s'en sont pas trouvées améliorées : outre qu'il semble impossible, au nom du principe précédent, de considérer qu'il existe un état de langue non marqué, on peut tout simplement se demander quelle est cette langue commune, quelle définition en donner et sur quelles bases s'appuyer. Autre problème : la stylistique, souvent envisagée comme carrefour épistémologique, ne serait qu'un vaste fourre-tout méthodologique, où se rencontrent les outils de la rhétorique, de la linguistique, de la sociocritique, etc.¹⁸. Mais par-delà cet éclectisme, c'est la démarche elle-même qui peut être soupçonnée, et notamment la *distance* qu'elle suppose entre le texte et l'analyse. En radicalisant les choses, on peut se retrouver soit trop près, soit trop loin du détail du texte. Trop près, si l'on n'utilise que les outils de la description linguistique, aveugles aux effets de sens produits ; traquer les traces de la subjectivité dans le langage, c'est aussi, potentiellement, courir le risque de se couper du contexte d'inscription. Trop loin, si l'on va immédiatement du côté de l'herméneutique, plus attentive aux effets de sens qu'aux marques d'inscription... Gageure, donc, que l'entreprise stylistique, si l'on n'adopte pas la bonne distance, qui pourrait être définie comme l'entre-deux que l'on évoquait plus haut : la prise en compte du contexte *et* celle du texte¹⁹.

18. Jean-Michel Adam parle de « démarche conjoncturelle de récupération et d'intégration-bricolage œcuménique de travaux de linguistique énonciative, de grammaire de texte, de pragmatique, de sémantique et de sémiotique, de rhétorique, de poétique et d'esthétique » (Adam 127).

19. Voir encore Éric Bordas : « La stylistique moribonde des années 1960-1970 était une stylistique de la phrase, des mots, une stylistique grammairienne dont la méthode d'analyse consistait à retrouver dans les textes les grands repères morphosyntaxiques de la langue : études sur le vocabulaire de Huysmans, la phrase de Proust, l'alexandrin de Racine, les métaphores de Balzac, se succédaient régulièrement, scrupuleuses et érudites, mais souvent [...] peu curieuses des phénomènes d'historicité en général, historicité politique et esthétique » (2005b : 40).

Il est alors un poste d'observation privilégié : celui des imaginaires de la langue, qui participe de ces deux dynamiques d'inscription. La polémique discursive est la réalité de l'interdiscours, intimement modelé qu'il est lui-même par les représentations langagières ayant cours à un moment donné. Par exemple, la fracture séminale des années 1850, en impliquant un recentrement de l'entreprise littéraire sur les formes de la langue, aura abouti à l'idée qu'il existe une langue littéraire caractérisée par des formes propres. L'affrontement a lieu, dès lors, sur une arène proprement langagière. De telles conclusions ménagent un espace au sujet de l'énonciation, qui va se positionner face à cette *doxa*. Ce n'est que de cette manière que peut émerger – et être reconnu – un idiolecte ou un style : comme une sorte de négatif se détachant d'une entité plus large – qu'on l'appelle *sociolecte* ou *langue littéraire*.

Pour une approche discursive des traces de polémique

On l'aura donc compris, les contributions recueillies dans ce volume partagent un certain nombre de postulats méthodologiques :

- les données textuelles que l'on analyse témoignent, le plus souvent négativement, d'un imaginaire langagier propre au contexte de l'écriture ;
- il convient de raisonner moins en termes d'écart qu'en termes d'*aménagement* de la langue ; ce faisant, on restitue au geste d'écriture une dimension politique sans rien lui ôter de son éventuelle dimension esthétique ;
- on considère l'*activité* énonciative, faite de négociations, d'ajustements, de manipulations, davantage que ses résultats, trop difficilement exprimables en des termes autres que flous ;
- on raisonne moins en termes de quête d'identité que de quête de singularité, cela afin de ne pas confondre l'identité du sujet empirique et celle du sujet discursif.

Car l'écueil est de taille : la notion de *sujet* est excessivement labile – ce qui a pour effet collatéral de rendre floue la notion même d'*appropriation*. Concevoir l'avènement d'un style comme la revendication d'une expression personnelle, propre, singulière ou comme l'exploitation des ressources expressives de la langue, suppose un sujet préexistant à l'activité énonciative, alors même que le sujet « ne se définit pas par sa singularité ou une quelconque substance qui lui serait propre, mais implique l'ordre discursif, celui de l'interaction et celui d'un social plus globalisant » (Vion 201). Comme l'écrit encore Jacqueline Authier-Revuz :

La ligne de fracture fondamentale qui passe entre, d'un côté, le sujet origine – celui de la psychologie, et de ses variantes « neuronales » ou sociales – et, de l'autre, le sujet effet – celui, assujéti à l'inconscient, de la psychanalyse ou celui des théories du discours postulant la détermination historique d'un non-sens individuel – est ici cruciale, parce qu'elle pose fondamentalement la question de la *représentabilité*, pour un énonciateur, de son énonciation et du sens qui s'y produit. (1998 : 69)

Nous sommes alors au cœur de la problématique de ce recueil : d'un côté, en effet, des textes ou des séquences de textes où une énonciation en *je* paraît témoigner d'une coloration subjective de l'énonciation ; de l'autre, une difficulté quasi aporétique à définir cet insaisissable sujet. Quelle méthode, alors, adopter ?

Si la notion d'*appropriation* fonde la démarche stylistique, elle démontre aussi que la prise en compte de la subjectivité dans le langage a modelé l'histoire de la linguistique au xx^e siècle. La voie ouverte par Bally, celle de l'expressivité dans le discours, annonce le parcours qui mène de Saussure à Benveniste : l'accent passe définitivement de la langue comme structure à l'étude de la parole et de ses *traces*. Le développement des courants énonciatifs, depuis les années 1970, en France sous l'impulsion d'Antoine Culioli, « dont le succès s'explique par la largeur de l'empan » (Bordas

2005b : 36), en est la marque définitive. Quoi qu'il en soit, la question de la méthode demeure pendante, reformulable sous la forme : que faire de ces traces ? comment franchir le fossé épistémologique existant entre leur repérage et leur interprétation, en lien avec le « sujet » ? Jacqueline Authier-Revuz nous met sur la voie, qui demande, en reprenant une catégorie lacanienne, de « mettre l'imaginaire à sa place » (1998 : 69). Si nous ne nous situons pas dans le même cadre, il nous semble bien impératif de toujours être attentif, dans l'analyse des traces textuelles, à l'imaginaire de la langue dont une telle inscription témoigne²⁰.

Nous n'avons trouvé en cela que de très rares antécédents. La démarche de Catherine Rannoux, dans *Les fictions du journal littéraire*, est à cet égard remarquable : à partir d'analyses minutieuses du détail de la langue, elle tisse des rapprochements continuels avec la façon dont le discours définit le rapport entre le sujet de l'énonciation et la langue :

Un discours, quel qu'il soit, n'est pas une entité isolée, pris dans un fonctionnement autarcique. Il est adossé à la langue, aux discours préexistants et contemporains, au(x) genre(s) dont il relève, traversé par ces réalités diverses. Il est donc un lieu de tensions, de conflits, de négociations avec des extérieurs qui le constituent également et il requiert que soient également prises en compte son hétérogénéité et la dimension dialogique. (Rannoux 13)

Ce qu'il s'agit de traquer, c'est « le mode d'articulation du discours avec les extérieurs discursifs qu'il se choisit, et en retour l'image de soi qui s'esquisse différenciellement » (Rannoux 20), tout en notant que « si, comme le pose Benveniste, l'énonciation se définit bien comme un "procès d'appropriation", c'est dans la mesure où elle met en œuvre ce qui

20. On peut faire référence aux travaux récents de Philippe Dufour sur *La pensée romanesque du langage*, livre qui entreprend de retracer l'histoire des imaginaires langagiers tels que le roman « philologique » du XIX^e siècle les présente et donne à penser. La démarche s'appuie non seulement sur ce que disent les textes mais aussi sur l'interprétation qu'impose le contexte social, culturel et politique : « À travers la représentation des langages, [le roman philologique] s'intéresse à leur inconscient politique » (Dufour 20).

n'est que virtuellement disponible, la langue » (Rannoux 16). Bref, pour « articuler l'institution sociale de la discursivité avec l'institution discursive de la subjectivité » (Sarfati 107²¹), nous gagnerons tout, d'une part à maintenir la notion d'appropriation, mais à la corriger dans une perspective d'analyse du discours, d'autre part à mettre au centre des enjeux la question de l'imaginaire de la langue : c'est lui qui nous paraît sous-jacent aux stratégies discursives d'*individuation* et de *positionnement*²².

La piste que nous nous proposons d'explorer, celle de la stratégie d'*appropriation* déployée dans des textes à la première personne du singulier par une série de choix stylistiques (analysés, donc, comme symptomatiques d'un certain rapport à la langue) présente plusieurs avantages. D'une part, définir la stratégie d'appropriation dans une perspective d'analyse du discours permet de mettre en rapport non seulement les phénomènes linguistiques avec leur cadre pragmatique, mais aussi les données thématiques avec l'activité énonciative qui les informe, bref de dépasser les oppositions entre texte et contexte, entre fond et forme²³. D'autre part, centrer l'étude des textes sur l'énonciation, pensée comme point d'articulation entre la production textuelle et la situation de communication, autorise à neutraliser – au moins provisoirement – la question de la référentialité du *je*. Enfin, analyser les modalités énonciatives de l'avènement d'une parole personnelle permet d'échapper à la récurrente illusion de la transparence. En effet, notre propos n'est pas de traquer, dans le filigrane de l'écriture, les indices d'une prétendue vie intérieure, intimité ou personnalité profonde, à laquelle le texte nous donnerait accès en

21. C'est en ces termes que Sarfati résume le dispositif conceptuel mis au point par Dominique Maingueneau.

22. Cette notion de *positionnement* touche « à l'instauration et au maintien d'une *identité énonciative* », comme le rappelle le *Dictionnaire d'analyse du discours* (Charaudeau et Maingueneau 453).

23. C'est à ce titre qu'Anna Jaubert voit dans l'analyse du discours une « discipline englobante » qui a permis « de *sortir les études littéraires, notamment en matière de style, de l'aporie des démarches circulaires* » (Jaubert 282).

toute transparence – postulat quelque peu naïf qui conduit à négliger aussi bien les contraintes multiformes pesant sur les textes à la première personne que les dispositifs proprement rhétoriques ou les médiations auxquelles recourt le sujet pour se dire. Plutôt que de chercher à définir le substrat existentiel des textes, nous souhaiterions déplacer le questionnement du côté de leur *mise en discours* et nous interroger sur le *travail de la langue* que cela implique. La réflexion s'organisera ainsi autour des dispositifs d'énonciation et des stratégies discursives mis en place. Bref, il ne s'agit pas de sonder d'hypothétiques sentiments intimes, mais bien plutôt d'analyser au plus près du texte leurs mises en scène, leurs modes d'inscription et leurs modalités d'expression.

Une telle réflexion implique de conjointre trois perspectives, appelées à se croiser et à se compléter : une perspective *sociopoétique* qui, au carrefour entre histoire des mentalités, sociologie et histoire littéraire, incite à prendre la mesure des interférences entre une sensibilité singulière et un imaginaire culturel ; une perspective *rhétorique*, qui engage notamment à étudier la construction de l'*ethos* ; une perspective *pragmatique*, qui invite à définir pour chaque texte un type de communication original, mis en place grâce à toute une série de procédures d'inscription du discours visant à négocier et à légitimer une prise de parole singulière²⁴.

Individuation et gestion de la mémoire discursive

Les études de cas que l'on propose ici visent à illustrer différentes stratégies discursives qui sont autant de façons dont le discours instaure un certain rapport (conflictuel) entre le sujet de l'énonciation et la langue. L'écriture à la première personne vaut par sa tension constitutive

24. On souscrit donc au souhait d'Éric Bordas de voir se construire une « complémentarité [entre sociocritique et stylistique] qui semble une évidence théorique et méthodologique. Non pas deux discours voisins, mais deux approches d'une même réalité, langagière et sociale, à deux entrées, verbale et non verbale » (2005b : 39). C'est en effet la solution pour préserver le double système de valeurs, esthétiques et politiques, qui président à la mise en discours.

entre une *langue* désespérément commune et un *discours* conçu comme un véritable processus d'individuation, qui passe par l'affrontement des représentations, habitudes et crispations interdiscursives mises en circulation dans et par la langue – dans et par l'interdiscours. C'est bien la rencontre entre la polémicité inhérente au matériau verbal et l'invention de configurations énonciatives singularisantes, propres à déjouer la pression des ailleurs discursifs, que l'on essaie de repérer à travers des *traces*. Les textes sur lesquels on travaille, loin de se limiter au champ de l'introspection, recouvrent des pratiques d'écriture très différentes. En effet, au-delà de leur diversité générique et chronologique, ils témoignent de la même volonté d'affronter la redoutable force d'inertie de la langue. Dans l'avènement d'une parole singulière, ce sont en effet les vocables courants de la langue, ses tournures usuelles, mais aussi les habitudes linguistiques liées à l'inscription générique ou à la pression de l'interdiscours qui se trouvent en jeu. Tout se passe comme si les mouvements de la subjectivité risquaient d'être trahis non seulement par le langage, mais encore par la langue elle-même, trop contrainte, trop figée, trop lourde de déjà-dit. D'où la nécessité, pour qu'advienne une parole personnelle, de se battre avec les mots en affrontant leur passé discursif, de reconfigurer la syntaxe en la débarrassant des résidus esthétiques qu'elle véhicule, de mettre à distance les paroles des autres en déjouant les évidences qu'elles cristallisent – bref de violenter inlassablement une langue risquant toujours de trahir, de déformer ou de banaliser le propos. Ainsi confrontés à une langue douloureusement ressentie comme insuffisante, impuissante et dangereuse, les sujets de l'énonciation n'hésitent ni à remodeler les codes langagiers en vigueur, ni à jouer sur les subtilités lexicales, ni à déplacer les frontières génériques. De fait, ce n'est qu'au prix d'une vigilance linguistique permanente que peut advenir une parole personnelle qui, affranchie des contraintes et des conventions propres à la langue, peut dès lors explorer infiniment ses propres pouvoirs.

Une telle entreprise se situe nécessairement à la frontière d'autres approches, sans se confondre avec elles. S'interroger sur l'avènement d'un discours singulier peut sembler, à première vue, s'inscrire dans la longue lignée des travaux consacrés ces dernières années aux écritures dites *de soi*, du *for intérieur*, ou encore *de l'intime*. Certes, ces études contribuent à éclairer les différentes visées, fonctions et thématiques d'ouvrages qui se donnent à lire comme autant de « miroirs d'encre » (Beaujour), mais l'on a évoqué les impasses auxquelles conduit le présupposé d'un sujet préexistant à son énonciation. Il ne s'agit pas non plus – ou du moins pas essentiellement – d'aller du côté de la philosophie du langage, et de diagnostiquer, par exemple, une « inquiétude des signes » née de leur opacité. Une telle « conception soupçonneuse du langage » (Denis et Spica 10), parce qu'elle repose sur un arrière-plan métaphysique, dépasse largement nos prétentions.

Si l'on rassemble les différents fils de cette présentation, on peut alors s'accorder sur la place essentielle, au sein de ce travail, de la *mémoire discursive*, définie comme mémoire des autres discours²⁵ et principe régulateur du dialogisme généralisé. Trois stratégies peuvent ainsi être mises en évidence dans la gestion du phénomène²⁶, qui correspondent aux trois massifs de contributions.

On peut dégager pour commencer une stratégie d'appropriation menée au sein d'une communauté *situationnelle*. Dans ce cas, le *je* semble négocier avec une mémoire des situations de communication, qui passent essentiellement par des dispositifs et des contrats propres au genre pratique²⁷. Le « travail de la citation », pour reprendre l'expression

25. Voir l'article « Mémoire discursive » du *Dictionnaire d'analyse du discours* (Charaudeau et Maingueneau 371-372).

26. On reprend les catégories mises en place par Patrick Charaudeau en termes de « compétences ».

27. « La *compétence situationnelle* (ou *communicationnelle*) exige de tout sujet qui communique et interprète qu'il soit apte à construire son discours en fonction de l'*identité* des partenaires de l'échange, de la *finalité* de l'échange, du *propos* en jeu et des *circonstances matérielles* de l'échange » (Charaudeau 37).

d'Antoine Compagnon, devient un enjeu majeur de ces phénomènes de transposition.

Si la pratique citationnelle occupe une telle place dans le fameux *Mémorial* de Blaise Pascal, c'est, comme le souligne Frédéric Miquel, parce qu'elle seule permet d'exprimer authentiquement une expérience mystique placée sous le signe de la fidélité et de la vocation. Dans ce texte singulier, trace mémorable d'une extase fondatrice, la citation, loin de n'être qu'un ornement en accord avec la tradition catholique, cristallise de manière exemplaire le cheminement spirituel d'un homme prêt à faire résonner au sein de sa propre parole la mystérieuse et transcendante « voix derrière la voix » dont parle Paul Ricœur.

Nathalie Freidel, quant à elle, scrute la vertu proprement réflexive de la pratique citationnelle, si abondamment cultivée par la marquise de Sévigné. En effet, sous la plume d'une épistolière hantée par la peur de déplaire, « la citation se révèle une tactique d'évitement opportune consistant à faire parler autrui pour éviter d'avoir l'air de parler de soi ». Parfaitement consciente des contraintes sociales et des exigences morales interdisant les épanchements, les aveux et les confidences, Mme de Sévigné met à profit la complicité familière qui l'unit à sa fille ainsi que son aisance mondaine pour écrire, malgré tout, au plus près de ses exigences intimes.

Dernière œuvre de Chateaubriand, la *Vie de Rancé* est, comme le montre Olivier Catel, le lieu d'une série d'infractions portées contre le genre biographique, à commencer par le détournement des citations. Un écart se creuse alors entre le Rancé historique, réel, et le Rancé rêvé de Chateaubriand. C'est une intention, toute romanesque, de construire un *personnage*, qui se fait ainsi jour. Mais ce n'est pas tout : en évoquant, en creux ou explicitement, ses propres aspirations, ses propres goûts, ses

propres expériences, ses propres productions, le biographe tend à faire glisser son texte du biographique à l'autobiographique.

Les citations littéraires au sein des monologues intérieurs du *Rouge et le Noir* sont l'occasion, pour Laure Lassagne, de pointer un autre type de détournement des pratiques intertextuelles. Si, chez Julien ou Mathilde, les citations sont un jeu de littérisation de l'existence, elles peuvent être prises au cœur de processus d'ironisation : la citation d'autorité, destinée à valider un comportement, se révèle parfois mystificatrice, notamment si elle a été détournée de son contexte. Cependant, au fur et à mesure que l'œuvre progresse, le fonctionnement de ces citations change : elles deviennent le vecteur d'une appréciation esthétique qui est un moyen, pour le sujet, de se ressaisir.

Le sujet de l'énonciation peut aussi se débattre au sein d'une communauté *discursive*, faite de représentations partagées, de stéréotypes et de clichés²⁸. C'est contre ces formes de pressions qu'il tend à se définir comme individu singulier et à légitimer une prise de parole qui risque à tout moment de se laisser dominer, souvent à son insu, par l'hétérogénéité massive des discours environnants. En effet, tout se passe comme si l'individu, au moment de faire émerger une parole singulière, éprouvait le besoin de convoquer les représentations partagées par d'autres – bref comme s'il ne pouvait se dire que dans l'adhésion ou la contradiction. Les quatre contributions rassemblées ici illustrent différentes modalités de confrontation avec l'envahissante concurrence des ailleurs discursifs. Parce que ce travail laisse apparaître en creux les résidus langagiers que les énonciateurs récusent, jugulent et canalisent, il manifeste autant de manières d'affronter la masse interdiscursive.

28. « La *compétence discursive* exige de tout sujet qui communique et interprète qu'il soit apte à manipuler les *procédés de mise en scène discursive* qui feront écho aux contraintes du cadre situationnel » (Charaudeau 38).

Les *Mémoires* de Marguerite de Valois, dont Chloé Pardanaud s'attache à démêler les stratégies éthiques, sont modelés en profondeur par la posture énonciative adoptée, qui permet à la mémorialiste, à travers la réévaluation systématique des discours qu'elle rapporte, de prendre le contrôle d'elle-même, de sa vie et de son image.

Cécile Lignereux interroge quant à elle les procédures énonciatives auxquelles recourt Mme de Sévigné au moment de communiquer les compliments destinés à sa fille. Consciente que la transmission épistolaire de ces derniers constitue autant un passage obligé qu'un exercice périlleux, au cours duquel sa personnalité singulière risque à tout moment d'être étouffée, l'épistolière se montre attentive à déjouer les écueils inhérents à la transcription irréfléchie d'un interdiscours stéréotypé. Désireuse de garder la maîtrise de la scène d'énonciation épistolaire, Mme de Sévigné ne manque d'accroître ni l'agrément ludique ni la force de persuasion de compliments qu'elle parvient ainsi à débarrasser de leurs pesanteurs sociales et linguistiques.

C'est davantage le mode d'inscription des stéréotypes et des représentations collectives qu'Adelaïde Cron met en relief. Si, dans son roman autobiographique, le *Mémoire de Madame de Valmont*, Olympe de Gouges dédouble le narrateur-personnage principal traditionnel de l'autobiographie en une figure de femme vertueuse et une figure de femme auteur, c'est pour mieux souligner l'*hiatus* – entériné à l'époque par autant d'évidences partagées que d'automatismes de langage – entre deux rôles sociaux alors conçus comme difficilement compatibles. Étudier la gestion de leurs discours rapportés permet de mettre en évidence l'identité problématique des deux instances, au-delà des régulations sociales contraignantes.

Le journal comme lieu privilégié de confrontation aux mots des autres : tel est le terrain d'investigation d'Hélène Baty-Delalande. Qu'il s'agisse des jeux d'intégration des discours cités (entre assimilation et

exhibition), de superposition de voix (entre citation et auto-citation) ou d'imbrication des niveaux énonciatifs (entre brouillage et hiérarchisation), ces différentes procédures énonciatives constituent les symptômes textuels de l'effort permanent de vigilance auquel s'astreint Roger Martin du Gard. Plus qu'un fait de style, la modalisation autonymique, fréquemment utilisée par un diariste soucieux de contrôler la tension instaurée par son propre discours entre une hétérogénéité montrée et une hétérogénéité constitutive, est la trace lisible d'un rapport sans cesse renégocié aux discours autres.

Légitimer la prise de parole du prisonnier qui en a été privé dans l'espace du camp de concentration : telle est l'entreprise que Lucie Bertrand met au jour dans *L'espèce humaine* de Robert Antelme. Un tel travail repose sur une redéfinition des valeurs associées aux différents types de discours rapportés : le discours direct, généralement attribué aux seuls nazis, finit par céder devant la place accordée aux discours de la pensée des prisonniers, que seule l'entreprise littéraire permet, *a posteriori*, de dire. L'effet est d'ordre éthique : ce que montre ce traitement de la parole, c'est que l'entreprise de déshumanisation a finalement échoué.

Les contributions réunies dans la troisième partie ont un point commun : celui de concerner des corpus postérieurs à 1850. Centré autour de la mémoire des formes, lié à l'existence d'une communauté sémiolinguistique²⁹, ce massif illustre la problématique de la langue littéraire. Si l'appropriation s'y joue sur un mode langagier et esthétique, c'est parce que le champ littéraire s'est autonomisé et que dès lors, la littérature s'est trouvée caractérisée comme « travail de déplacement [...] exerc[é] sur la langue » (Barthes [1978] 2002c : 433).

29. « La compétence *sémiolinguistique* exige de tout sujet qui communique et interprète qu'il soit apte à manipuler-reconnaître la *forme* des signes, leurs *règles de combinaison* et leur sens, sachant que ceux-ci sont employés pour exprimer une intention de communication, en relation avec les données du cadre situationnel et les contraintes de l'organisation discursive » (Charaudeau 40).

Consacrée à la pratique de l'écriture automatique chez André Breton, l'étude de Sophie Lemaitre s'intéresse aux configurations esthétiques adoptées par une parole surgie des profondeurs du moi : moyen d'investigation du subconscient, l'écriture automatique, incarnée sous la forme expérimentale d'« associations verbales incontrôlées », réaliserait le fantasme d'une expression paradoxalement transparente, capable de transposer les clivages du *je*.

C'est un autre clivage qu'Alexandre Seurat repère dans l'écriture du délire, chez L.-F. Céline : entre la parole de l'énonciateur délirant et les voix hétérogènes qui habitent et modèlent son délire. Et pourtant, c'est à travers cette diffraction même, et notamment par la violence qui en découle, que se constitue l'unité d'une voix – celle du narrateur –, et partant, l'unité d'un des styles parmi les plus reconnaissables du corpus littéraire français.

La trilogie de Samuel Beckett permet d'aller plus loin dans cette réflexion sur la constitution d'un style. L'énonciation à la première personne tend à justifier l'apparition de nombreuses constructions travaillées – tordues – à la limite de la langue. Julien Piat montre que si leur récurrence permet de définir une série de patrons stylistiques propres à lever les risques d'opacité inhérents à une telle pratique, ces configurations expérimentales font encore signe vers des formes stéréotypées et historicisées, qui remettent en question la singularité de l'écriture.

Marie-Albane Watine interroge pour sa part des types de discours rapportés déviants par rapport au système traditionnel : des formes « mixtes », en ce qu'elles mêlent les appareils formels des discours direct et indirect (qu'ils soient libres ou non). Cette création de nouveaux systèmes langagiers, attachés à des fonctionnements sémiotiques réguliers – reposant sur les modalités du rapport de la parole d'autrui – témoignerait d'une volonté de forger de nouvelles relations entre l'écriture et la voix.

À partir de la définition « poétique » du rythme proposée par H. Meschonnic et G. Dessons, Lia Kurts-Woeste montre que, chez Valère

Novarina, l'écriture de la liste doit être analysée moins comme un principe d'organisation rhétorique que comme le lieu d'une ouverture ontologique : si le résultat formel – particulièrement remarquable – d'une telle « parole rythmique » semble témoigner de la présence insistante du sujet de l'énonciation, il faut comprendre que cette présence est toujours inassignable, a-topique.

La trilogie autobiographique de Patrick Chamoiseau est le terrain d'investigation de Noémie Auzas. Par-delà les contraintes génériques, une série de déplacements rhétoriques, lexicaux et énonciatifs, permettent au scripteur de rendre compte du monde de son enfance créole. Le jeu de déformations ainsi mis en place – que ce soit à travers le grandissement épique ou la néologie – définit la possibilité de reconfigurer la singularité de l'expérience, c'est-à-dire de la faire partager dans toute son irréductibilité, à travers la manipulation des formes *a priori* rigides de la langue.

Ce volume réunit les actes de journées d'étude organisées au cours de l'année universitaire 2005-2006 à l'École normale supérieure de Paris.

Sans le soutien, l'appui et la confiance indéfectibles de Michel Murat, directeur du département Littératures et Langages, nous n'aurions pu mener ce projet à terme. Jean-Michel Gouvard a accepté de publier cet ouvrage dans la collection qu'il dirige. Qu'ils trouvent ici tous deux l'expression de nos remerciements chaleureux.

Depuis maintenant plusieurs années, Anne-Marie Garagnon ne cesse d'être présente à nos côtés : ce recueil ne serait pas ce qu'il est sans son amitié. Merci.

Enfin, notre dette est grande à l'égard de Gilles Philippe – et tant pis pour sa discrétion habituelle : si l'ensemble de cette entreprise s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles, c'est grâce à ses qualités, autant intellectuelles qu'humaines.

Références bibliographiques

ADAM Jean-Michel, 2005, « Stylistique ou analyse textuelle ? L'exemple du fragment 128 des *Caractères* », dans Jean-Michel Gouvard, *De la langue au style*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 127-144.

AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, 2 tomes, Paris, Larousse, 869 p.

— 1998, « Énonciation, méta-énonciation. Hétérogénéités énonciatives et problématiques du sujet », dans Robert Vion, *Les sujets et leurs discours. Énonciation et interaction*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 63-79.

BALLY Charles, 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Ernest Leroux, 411 p.

BARTHES Roland, [1953] 2002a, *Le degré zéro de l'écriture*, dans *Œuvres complètes, I, 1942-1961*, nouvelle édition revue, corrigée et présentée par Éric Marty, Paris, Seuil, 169-225.

— [1971] 2002b, « Le style et son image », dans *Œuvres complètes, III, 1968-1971*, nouvelle édition revue, corrigée et présentée par Éric Marty, Paris, Seuil, 972-981.

— [1978] 2002c, *Leçon*, dans *Œuvres complètes, V, 1977-1980*, nouvelle édition revue, corrigée et présentée par Éric Marty, Paris, Seuil, 427-446.

BEAUJOUR Michel, 1980, *Miroirs d'encre. Rhétorique de l'autoportrait*, Paris, Seuil, 375 p.

BERRENDONNER Alain, 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 274 p.

BORDAS Éric, 2005a, « Enseigner la stylistique », dans Jean-Michel Gouvard, *De la langue au style*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 21-35.

— 2005b, « Stylistique et sociocritique », *Littérature*, 140. 30-41.

BOURDIEU Pierre, [1992] 1998, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, « Points », 567 p.

BURY Emmanuel, 1998, « Frontières du classicisme », *Littératures classiques*, 34. 217-235.

CARON Philippe, 1992, *Des « belles-lettres » à la « littérature ». Une archéologie des signes du savoir profane en langue française (1680-1760)*, Louvain-Paris, Bibliothèque de l'Information Grammaticale, 23, 430 p.

CHARAUDEAU Patrick, 2001, « De la compétence sociale de communication aux compétences de discours », dans Luc Collès, Jean-Louis Dufays, Geneviève Fabry *et al.*, *Didactique des langues romanes : le développement des compétences chez l'apprenant*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, 41-54.

CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique, 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 661 p.

CLÉMENT Bruno, 2005, « Écrire singulièrement au siècle des règles et du Dieu caché », *Littérature*, 137. 69-82.

COMPAGNON Antoine, 1997, « Chassez le style par la porte, il rentrera par la fenêtre », *Littérature*, 105. 5-13.

— [1998] 2001, *Le démon de la théorie. Littérature et sens commun*, Paris, Seuil, « Points Essais », 338 p.

COSSUTTA Frédéric, 2000, « Typologie des phénomènes polémiques dans le discours philosophique », dans Magid Ali Bouacha et Frédéric Cossutta, *La polémique en philosophie*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, « Figures libres », 167-207.

DAUZAT Albert, 1943, *Le génie de la langue française*, Paris, Payot, 359 p.

DENIS Delphine et SPICA Anne-Élisabeth, 2004, « De l'inquiétude des signes », *Littératures classiques*, 50. 5-19.

DELEUZE Gilles, 1993, *Critique et clinique*, Paris, Minuit, 187 p.

DUFOUR Philippe, 2004, *La pensée romanesque du langage*, Paris, Seuil, 319 p.

GENETTE Gérard, 1969, *Figures II*, Paris, Seuil, 298 p.

GOUVARD Jean-Michel, 2005, *De la langue au style*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 442 p.

HERSCHBERG PIERROT Anne et ROSENTHAL Olivia, 2005, « Présentation », *Littérature*, 137. 3-11.

KARABÉTIAN Étienne, 2000, *Histoire des stylistiques*, Paris, Armand Colin, 232 p.

JAUBERT Anna, 2003, « Genres discursifs et genres littéraires : de la scène d'énonciation à l'empreinte stylistique » dans Ruth Amossy et Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 281-293.

MAINGUENEAU Dominique, 1983, *Sémantique de la polémique*, Lausanne, L'Âge d'homme, 206 p.

MERLIN-KAJMAN Hélène, 2003, *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil, 413 p.

— 2004, « Norme et ironie, bon usage et mauvais usage », *Littératures classiques*, 50. 229-243.

PHILIPPE Gilles, 2002, *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française, 1890-1940*, Paris, Gallimard, 258 p.

PHILIPPE Gilles et PIAT Julien, à paraître, *La langue littéraire de Gustave Flaubert à Claude Simon. Une histoire grammaticale de la prose en France (1850-2000)*, Paris, Fayard.

PIAT Julien et PHILIPPE Gilles, 2006, « La littérature contre la “belle langue” », *Le Monde des livres*, vendredi 17 février. 2.

PIAT Julien, 2006, « Vers une stylistique des imaginaires langagiers », *Corpus*, 5. 113-141.

RANNOUX Catherine, 2004, *Les fictions du journal littéraire. Paul Léautaud, Jean Malaquais, Renaud Camus*, Genève, Droz, 216 p.

SARFATI, Georges-Élia, 2005, *Éléments d'analyse du discours*, [Paris, Nathan, 1997] Paris, Armand Colin, 128 p.

VAILLANT Alain, 2003, « Pour une histoire de la communication littéraire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 103^e année, 3. 549-562.

VIALA Alain, 1985, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Minuit, 317 p.

VION Robert, 1998, « Du sujet en linguistique », dans Robert Vion, *Les sujets et leurs discours. Énonciation et interaction*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 189-202.

WARTBURG (VON) Walther, 1934, *Évolution et structure de la langue française*, Leipzig et Berlin, Teubner, 258 p.